

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>)	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>)	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>)
M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>)	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>)
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

LA SEANCE EST OUVERTE

Parc communautaire des Véhicules en Dépôt - Modifications des tarifs à compter du 1er Mai 2004 - Décision - Autorisation

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté du 22 novembre 2002 a fixé les tarifs du parc communautaire des véhicules en dépôt, à compter du 1^{er} janvier 2003, en fonction de l'arrêté ministériel en date du 16 novembre 2001, sans toutefois retenir les montants maxima.

Ainsi, les tarifs en vigueur depuis cette date s'établissent de la façon suivante :

VEHICULES	OPERATIONS PREALABLES	ENLEVEMENT	GARDE JOURNALIERE
<u>*Véhicules poids lourds</u>			
<u>PTAC</u>			
> 3,5 t et ≤ 7,5 t	22 €.	121 €.	9 €.
> 7,5 t et ≤ 19 t	22 €.	213 €.	9 €.
> 19 t et ≤ 44 t	22 €.	274 €.	9 €.
<u>*Voitures particulières</u>	15 €.	85 €.	4 €.
<u>*Autres véhicules immatriculés</u>	7 €.	33 €.	3 €.

L'expertise du véhicule, prévue par les textes dès le 3^{ème} jour de garde, est intégralement répercutée à la charge du contrevenant.

A titre indicatif, le marché 03106 U a fixé le montant de l'expertise à 13 €.

Un nouvel arrêté ministériel du 28 novembre 2003 du Ministère de l'Intérieur a prévu l'augmentation des tarifs d'enlèvement des voitures particulières ainsi que des journées de

garde, dans les communes dont la population est supérieure à 400 000 habitants, avec des enlèvements annuels dépassant 15 000 véhicules.

La garde journalière peut être fixée à 10 €. et le tarif maximum à 126 €. (+37,70 %).

La Communauté Urbaine de Bordeaux, qui a géré 16 436 véhicules en 2003, est concernée par ce texte.

Toutefois, pour limiter l'importance de cette augmentation, une nouvelle grille tarifaire de la fourrière applicable à compter du 1er mai 2004 pourrait porter le montant de l'enlèvement pour les voitures particulières de 85 €. à 98 €.

En application de cet arrêté, la garde journalière des véhicules particuliers pourrait être portée de 4 €. à 6 €. au 1er mai 2004.

Les autres prestations telles que les opérations préalables, l'enlèvement des poids lourds et la garde journalière des autres véhicules immatriculés s'inscrivent dans les limites supérieures de l'arrêté du 16 novembre 2001.

Toutefois, l'enlèvement des autres véhicules immatriculés pourrait être porté de 33 €. à 45 €, montant maximum prévu par cet arrêté.

Les nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} mai 2004 s'établiraient ainsi :

VEHICULES	OPERATIONS PREALABLES	ENLEVEMENT	GARDE JOURNALIERE
<u>*Véhicules poids lourds</u>			
<u>PTAC</u>			
> 3,5 t et ≤ 7,5 t	22 €.	121 €.	9 €.
> 7,5 t et ≤ 19 t	22 €.	213 €.	9 €.
> 19 t et ≤ 44 t	22 €.	274 €.	9 €.
<u>*Voitures particulières</u>	15 €.	98 €.	6 €.
<u>*Autres véhicules immatriculés</u>	7 €	45 €.	3 €.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider la mise en application des tarifs proposés ci-dessus,
- autoriser le Service du Parc Communautaire des Véhicules en Dépôt à les pratiquer au 1^{er} mai 2004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 AVRIL 2004**

M. MICHEL BROQUA

